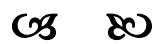


Discours du président du gouvernement, Monsieur Philippe GOMES



Séance du Congrès
Lundi 21 décembre 2009



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs,

Il est légitime et nécessaire que le gouvernement, régulièrement, informe votre assemblée de son action notamment dans le cadre fixé lors de la déclaration de politique générale prononcée devant vous le 31 août dernier. A ce titre, la présentation du budget de la collectivité constitue un acte politique majeur qu'il est nécessaire d'éclairer. Bernard DELADRIERE, membre du gouvernement en charge du secteur, s'attèlera à cet exercice au nom du gouvernement.

Préalablement, il me semble utile de saisir l'opportunité de cette présentation budgétaire pour faire le point, devant vous, de manière plus générale sur les six mois écoulés. Dans le même esprit, je tracerai les perspectives pour 2010, après une photographie rapide de la situation économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

1. Contexte économique

Sur le plan économique, le climat, n'est pas celui que nous avons connu les années passées. Après un premier semestre où les moteurs de la croissance ont tourné au ralenti, l'économie se remet progressivement en ordre de marche. Ainsi, les recettes douanières se sont redressées ces derniers mois.

La crise n'a pas que des inconvénients pour nous, car nous profitons de la baisse des prix au plan mondial. Ainsi, l'inflation s'établissait en septembre à 0,3% sur 12 mois, alors qu'elle se situait à 3,2% un an plus tôt. Les prix à la construction, qui avaient littéralement flambé ces dernières années (+10% en 2008), connaissent maintenant une baisse marquée, de l'ordre de 4%. Les taux bancaires moyens offerts aux entreprises ont baissé en 12 mois de 1,3 points, ce qui favorise l'investissement productif. La baisse des taux profite également au secteur du logement, qu'il soit privé ou social.

D'autres signaux positifs peuvent être notés. Ainsi, l'emploi salarié a encore progressé, de juin 2008 à juin 2009, de 3,4%, et les offres d'emploi ont retrouvé leur niveau record de 2008. Il y avait ainsi en Nouvelle-Calédonie, à fin septembre, 6400 demandeurs d'emploi. C'est, en proportion de notre population, moitié moins qu'en métropole.

En ce qui concerne le marché mondial du nickel, après avoir connu de très bas niveaux fin 2008, les prix ont presque doublé sur le premier semestre, avant de redescendre depuis autour de 7,5 \$ la livre. L'activité des mines calédoniennes s'est rétablie du fait également de la reprise des exportations vers Yabulu et des crédits réinjectés dans le secteur, via le Fonds Nickel, crédits qui se sont montés à 350 MF CFP en 2009, pour moitié en travaux et pour moitié en exonérations de charges. Le BTP résiste bien à la fin du chantier de l'usine du sud, si l'on en croit par exemple les ventes de ciment, qui sont stables depuis près de 18 mois, autour de leurs plus hauts niveaux historiques. Les chantiers de l'usine du Nord, de l'aérogare de La Tontouta, et des infrastructures sportives des Jeux du Pacifique, battent leur plein. Celui du médipôle de Koutio va prochainement être engagé. Le nombre de touristes est stable, alors

qu'il a très nettement fléchi chez tous nos voisins du Pacifique. En matière agricole, les longues pluies du premier semestre ont par contre largement pénalisé les productions végétales, tandis que les productions animales ont connu une légère reprise.

Au total, sous réserve que le redressement économique amorcé depuis quelques mois au plan mondial se confirme, notamment dans le secteur du nickel, la Nouvelle-Calédonie peut être raisonnablement optimiste pour 2010.

2. Le contexte social

Dès sa prise de fonction, le gouvernement a dû gérer le conflit AIRCAL, qui avait débuté en mars 2009, à la suite du non-renouvellement du CDD d'une salariée de la société. Un conflit social très dur qui a donné lieu à des blocages paralysant la desserte des Iles Loyauté, à des négociations engagées sous l'égide de la direction du travail, puis avortées, à l'incarcération de plusieurs responsables syndicaux, dont le leader de l'USTKE Gérard JODAR, à des manifestations populaires d'importance dont l'une rassemblant 26000 personnes, et , enfin, à des affrontements très graves mettant en cause des jeunes du Nord ou de Saint-Louis.

Compte tenu de la tournure dangereuse et incontrôlée des événements et du risque de se retrouver avec un ou plusieurs morts du côté des manifestants ou de celui des forces de l'ordre, j'ai demandé à Louis Kotra UREGEI et à Nidoish NAISSELINE d'accepter, en responsabilité et en conscience, dans l'intérêt général du pays, les équilibres nécessaires à une sortie honorable du conflit, ce qui fut fait dans la nuit du 6 août 2009. Je les en remercie une

nouvelle fois. *C'est par le dialogue, dans l'entreprise, entre partenaires sociaux, entre partenaires politiques, que nous construisons les chemins du vivre ensemble.* Il n'y a pas d'autre voie, a fortiori pour une société fragilisée par ces déséquilibres comme la nôtre.

Par la suite, le gouvernement a dû traiter un certain nombre d'autres conflits, moins graves, même s'ils ont perturbé la vie des calédoniens, parfois de manière importante. Je pense aux grèves des personnels des internats, des agents de l'OPT ou, encore plus récemment, des pompiers de Tontouta et des auxiliaires de vie scolaire.

Dans tous les cas, le gouvernement a veillé à se présenter, devant les partenaires sociaux, en formation collégiale, de manière à ce que toutes les sensibilités politiques soient associées aux négociations. En matière de fonction publique, le gouvernement a accepté de traiter les revendications qui avaient déjà fait l'objet d'un accord des précédents exécutifs et a renvoyé les demandes nouvelles à la réflexion globale qui a été engagée sur les évolutions de la fonction publique et qui doit aboutir en 2010, sous l'égide de Simon LOUECKHOTE, membre du gouvernement en charge du secteur.

Enfin le gouvernement a refusé, de manière systématique, d'user d'expédients pour sortir à tout prix d'un conflit, l'expédient consistant à céder aux exigences jusqu'au boutistes de certaines organisations syndicales qui ont pu, parfois, prendre de mauvaises habitudes. En effet, trop souvent, ces dernières années, les expédients de sortie de conflit ont servi de précédent lors de revendications nouvelles. Il en a été ainsi pour la grève des pompiers de Tontouta où le gouvernement n'a pas accepté de céder au chantage sur la rétroactivité

demandée des statuts car, bien évidemment, accepter directement ou indirectement cette demande aurait généré des revendications de même nature lors de l'adoption d'autres statuts.

Une société a besoin de règles pour fonctionner et ces règles ont vocation à s'appliquer à tous et pas simplement à quelques-uns. Certains qui disposent d'un fort pouvoir de nuisance considèrent qu'ils peuvent s'en exonérer, parce qu'ils ont la capacité à prendre en otage des enfants dans les internats ou les usagers des transports aériens par exemple. Ils doivent savoir que le gouvernement ne transigera pas sur les principes essentiels au fonctionnement équitable de notre société. Nous construisons ensemble un pays. Il ne faut pas l'oublier.

Parallèlement, le gouvernement a relancé les travaux sur le *dialogue social*. C'est ainsi que se sont tenus à Nouméa et à l'Iles des Pins, en octobre, le 4ème forum du dialogue social, puis, le 17 novembre, la *conférence sociale* qui a permis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux partenaires sociaux d'adopter –pour la première fois- un « *agenda social partagé* ». Tout au long de cette période, le gouvernement a également œuvré à la création du « *parlement des partenaires sociaux* », le Conseil du Dialogue Social, qui devrait voir le jour au premier semestre 2010.

On ne peut pas évoquer cette actualité sociale sans parler des drames qui frappent la société calédonienne. Je pense particulièrement au jeune JESSE, massacré à coup de pierres par des jeunes garçons mineurs, sous l'emprise de l'alcool et du cannabis. Ce drame nous interpelle tous. Comment notre société peut-elle en arriver là ? Quelles sont les démissions successives,

celles des familles, des autorités coutumières et religieuses, des mouvements politiques, des institutions, qui ont permis à de tels actes de barbarie de devenir possibles ?

Par quelle tolérance de notre corps social avons-nous permis à de telles dérives d'exister ?

Nous devons nous remettre en cause. Nous ne devons pas systématiquement rechercher des boucs émissaires confortables qui évitent de nous interroger. Nous devons nous mobiliser collectivement afin de mieux comprendre, pour mieux agir, ensemble, sur les racines de ce mal-être d'une partie de la jeune génération du pays. Des états généraux seront organisés sous l'égide du gouvernement et animés par Jean-Claude BRIAULT, membre du gouvernement en charge de la jeunesse, au cours du premier semestre 2010 en liaison avec tous les acteurs institutionnels et de la société civile. L'objectif est d'arrêter *un Plan d'Actions multi sectoriels en faveur de notre jeunesse*, à court, moyen et long terme, que le gouvernement souhaite le plus ambitieux possible.

Je pense également à tous les calédoniens qui ont perdu un parent ou un proche sur nos routes, à tous les calédoniens handicapés ou blessés par un accident de la circulation. Le gouvernement et l'Etat travaillent de concert afin d'engager de nouvelles mesures susceptibles d'enrayer l'hécatombe à laquelle nous assistons comme si c'était une fatalité. *Et bien non : il n'y pas de fatalité à la violence routière dans notre pays.* Tout sera mis en œuvre pour la combattre. Dans ce domaine, le gouvernement est partisan d'une *répression renforcée* car c'est le seul moyen pour changer à court terme les comportements. *Celui qui tue sur la route est un criminel.* Ni l'alcool, ni la vitesse, ni le cannabis ne peuvent constituer des excuses. Ce sont au contraire des facteurs aggravants, symptomatiques de l'irresponsabilité de certains dans notre société. Irresponsabilité partagée par celles et ceux qui les voient faire et qui les

laissent prendre le volant. Ce sont les complices de ces criminels. *Un nouvel arsenal préventif et répressif sera prochainement présenté par le gouvernement.*

3. La méthode de travail du gouvernement

Le gouvernement, depuis son installation, il y a tout juste six mois, travaille activement pour mettre en œuvre le projet de société exposé dans le discours de politique générale, dans le droit fil de l'Accord de Nouméa.

De l'installation de l'actuel gouvernement, on retiendra trois caractéristiques :

D'abord elle s'est faite en deux temps : le 5 juin 2009 avec la prise de fonction des membres du gouvernement et l'élection du président du gouvernement, puis le 15 juin 2009 avec l'élection du vice-président. A l'époque, il faut s'en rappeler, certains juristes considéraient que le gouvernement ne pouvait pas fonctionner en l'absence de l'élection d'un vice-président. La loi organique du 3 août 2009 a tranché cette difficulté en précisant que « *A défaut d'élection du vice-président dans les sept jours suivant (...) l'élection du président du gouvernement (...), les membres du gouvernement exercent leurs fonctions* ».

Ensuite, pour la première fois, le président et le vice-président de ce cinquième gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont été *élus à l'unanimité*, après quelques tâtonnements en ce qui concerne la vice-présidence. Rien n'y obligeait. Unique et singulière, cette unanimité des principaux mouvements politiques calédoniens témoigne, à mon sens, d'une *conscience collective des enjeux* à l'aube de la troisième et avant-dernière mandature de

l'accord de Nouméa ainsi que de la nécessité de permettre une stabilité institutionnelle pour mener à terme les réformes d'ampleur dont le pays a besoin. Cette situation contraste avec *l'instabilité institutionnelle* chronique d'un pays voisin et ami.

Enfin, pour la première fois aussi depuis sa création, le gouvernement a élu en son sein un *porte-parole*. Dans le souci de communiquer consensuellement, les membres du gouvernement ont ainsi choisi l'un des leurs pour porter la voix de l'institution après chacune de leur réunion. C'est Philippe DUNOYER, membre du gouvernement chargé de la santé, qui s'acquitte de cette tâche difficile. Cette initiative est, je crois, symbolique de *la primauté de la collégialité* dans le fonctionnement institutionnel, c'est-à-dire la primauté du collectif de onze membres dont les opinions propres après échanges convergent au bénéfice d'une décision partagée, portée par tous.

Cette méthode et cette construction sont au demeurant présentes dans le fonctionnement du gouvernement. Les membres du gouvernement partagent, chaque semaine, en deux temps, en dehors de la séance officielle du gouvernement, *six heures de collégialité* pour débattre autant des dossiers du gouvernement que des sujets de société. *Ces échanges contribuent à forger un consensus qui n'est pas de façade et qui permet, de surcroît, l'enrichissement des réformes proposées. Ils imposent aussi des contraintes : celles de privilégier à chaque fois les convergences nécessaires à la construction des décisions partagées.*

Le résultat est là : la totalité des décisions prises par le gouvernement depuis son installation l'a été à l'unanimité.

4. Le bilan de l'action des six premiers mois du gouvernement et les réformes de l'année 2010

Quel est le bilan de l'action du gouvernement collégial au terme de ces six premiers mois de la mandature, et quelles perspectives pouvons-nous dresser pour l'année à venir ?

Je me référerai au discours de politique générale, qui liste 135 chantiers à faire aboutir sur l'ensemble de la mandature. A ce jour, 65 sont d'ores et déjà engagés et 16 d'entre eux achevés.

En six mois, du 15 juin au 15 décembre, le gouvernement s'est réuni 22 fois. Il a transmis au congrès 9 projets de lois du pays, et 40 projets de délibérations. Il a adopté 30 délibérations et près de 1600 arrêtés relevant de sa compétence propre. Les domaines couverts par ces textes concernent l'ensemble des compétences attribuées par la loi à la Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement la fiscalité et le commerce extérieur (25% de l'ensemble des textes), les finances et le budget (24%), la formation professionnelle, le travail et l'emploi (18%), la santé et la protection sociale (13%).

En ce qui concerne le **transfert des compétences**, chantier majeur, nous avons arrêté trois projets de lois du pays concernant l'enseignement primaire privé et l'enseignement secondaire, la circulation maritime et la circulation aérienne intérieure. Grâce au travail préalable accompli par le Congrès et les parlementaires calédoniens lors de la révision de la

loi organique, les conditions dans lesquelles s'inscrivent ces transferts ont permis le consensus. Ces lois du pays, votées par le congrès, sont actuellement en cours de promulgation. Pour la première fois dans l'histoire du pays, la Nouvelle-Calédonie a décidé par elle-même d'assumer des responsabilités nouvelles. Et elle l'a décidé unanimement. C'est une belle victoire. *D'abord sur nous même.*

Le calendrier des autres transferts, qui est susceptible d'être évoqué lors du prochain comité des signataires, pourrait être organisé de la manière suivante :

- 1^{er} janvier 2011 : Centre de documentation pédagogique (CDP)
- 1^{er} juillet 2011 : circulation maritime
- 1^{er} janvier 2012 : enseignement et Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK)
- 1^{er} janvier 2013 : circulation aérienne, droit civil et droit commercial
- 1^{er} janvier 2014 : règles de l'état civil, sécurité civile et Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF).

Dès le début de l'année 2010, sera engagé le travail de rédaction, en concertation avec l'Etat, de la convention de mise à disposition globale et gratuite dans le cadre du transfert de l'enseignement. D'autres conventions spécifiques à chaque transfert –transfert de compétence ou transfert d'établissement- devront être préparées, de même que les conventions relatives au concours technique de l'Etat et à l'aide à la formation dans le cadre du transfert du droit civil, droit commercial et sécurité civile. Pour simplifier les choses, il est prévu de soumettre au prochain comité des signataires un projet de *convention-cadre* qui définira, dans un seul

document, le périmètre, les domaines et les modalités de l'accompagnement de l'Etat pour les divers transferts de compétences, ceux qui ont été adoptés et ceux qui doivent être préparés.

Dans le domaine des **relations régionales et internationales**, le gouvernement a significativement progressé dans la mise en œuvre du principe de *souveraineté partagée* affirmé par l'accord de Nouméa. Ainsi, en juillet dernier, la Nouvelle-Calédonie a accueilli le *3^{ème} Sommet France/Océanie* et a pu exposer à ses partenaires de la zone Pacifique les grandes orientations de notre politique de coopération régionale. En août, lors du *40^{ème} forum des îles du Pacifique* réuni à Cairns, nous avons engagé les démarches nécessaires afin de siéger au sein de cette institution comme membre à part entière, et non plus en qualité de membre associé comme c'est actuellement le cas.

Début octobre, pour la première fois, une délégation que je conduisais, rassemblant les principaux mouvements politiques du pays ainsi que l'ensemble des institutions, s'est déplacée à New-York, afin de faire le point sur la mise en œuvre du processus original de décolonisation et d'émancipation calédonien, devant *l'assemblée générale de la 4^{ème} commission de l'ONU*. Lors de cette réunion, nous avons invité le comité de décolonisation, dit comité des 24, à tenir son prochain rendez-vous annuel en 2010 en Nouvelle-Calédonie.

Les informations dont nous disposons à ce jour augurent d'un aboutissement positif. Enfin, Nouméa a accueilli en octobre, successivement, le séminaire des jeunes francophones et le deuxième forum de la francophonie du Pacifique et la Nouvelle-Calédonie a participé, comme membre de plein droit, à la 6^{ème} conférence de la Communauté du Pacifique à Tonga, ainsi qu'à la 20^{ème} conférence du Programme Régional pour l'Environnement à Samoa.

L'année prochaine, un chantier important nous attend avec l'Europe : celui de la *refonte du partenariat de l'Union européenne avec les PTOM*. La Nouvelle-Calédonie aura un rôle clé à jouer dans ce cadre, puisque nous assurerons en 2010, pour un an, *la présidence de l'OCTA*, l'association qui défend les intérêts collectifs des vingt pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM). Deux sommets entre l'Union Européenne et les PTOM sont prévus l'an prochain, pour définir ce nouveau partenariat. Le premier se tiendra en mars, à Bruxelles, et je m'y rendrai personnellement. Je compte notamment y confirmer notre invitation d'accueillir le second sommet dont nous assurerons la présidence, prévu pour la fin de l'année, ici, en Nouvelle-Calédonie. Je me rapprocherai prochainement des provinces pour définir le lieu le plus adéquat pour cette réunion importante. Il me semble pertinent, comme je l'ai indiqué lors de l'ouverture de la semaine de l'Europe le 23 novembre dernier, que ce sommet puisse se tenir en Province Nord.

En 2010, le recrutement d'un diplomate expérimenté à la tête de la cellule de coopération régionale sera une première étape sur la voie de l'installation de représentations de la Nouvelle-Calédonie au sein des ambassades de France auprès des principaux pays voisins. Ce sujet, de même que celui de la formation des calédoniens aux métiers de la diplomatie, devra être inscrit à l'ordre du jour du prochain comité des signataires.

Notre grande priorité, **l'école**, a fait et continuera de faire l'objet de toute l'attention du gouvernement. Il y va de notre capacité à renforcer l'égalité des chances de notre pays. Un audit sur le secondaire, achevé en milieu d'année, fournit une matière précieuse à notre

réflexion, en vue d'améliorer un système scolaire qui conduit trop de nos jeunes à l'échec. Cet audit a été prolongé par un audit équivalent sur l'enseignement primaire, dont les conclusions seront rendues en début d'année 2010. Enfin les « *journées de l'école* » organisées récemment avec 400 directeurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs et maîtres spécialisés du primaire ont permis de mieux identifier les attentes et les propositions du corps éducatif calédonien.

2010 sera l'année du *grand débat de la société calédonienne sur son école*. Un débat indispensable. Ce débat doit se conclure en mars 2011 par la définition d'un vrai *projet éducatif calédonien*, porteur d'excellence, mais aussi d'une meilleure prise en compte des handicaps sociaux, culturels et géographiques dont pâtissent un certain nombre de nos enfants. La Nouvelle-Calédonie ne pourra pas être un pays en paix, si nous ne brisons pas cette spirale implacable, dans laquelle les inégalités sociales engendrent l'échec scolaire et l'échec scolaire les inégalités sociales.

Le gouvernement a confié à Monsieur Elie Poigoune une mission de réflexion sur le statut des étudiants. Sur la base du rapport qui nous sera remis en mars prochain, nous vous proposerons, en liaison avec toutes les institutions concernées, avant fin 2010, un projet d'ensemble destiné à favoriser la réussite de nos étudiants, ici et en métropole.

La réussite récente de deux calédoniennes au concours d'entrée à Science-Po dans le cadre du partenariat noué avec l'Etat et annoncé par le Président de la République lors du Comité des Signataires de décembre 2008, est un motif de fierté pour nous tous. *Et un exemple à suivre.*

Réduire les inégalités, c'est aussi mieux partager les fruits de la croissance.

Le gouvernement a adopté, il y a quelques jours, le projet de loi du pays fixant le cadre de revalorisation du salaire minimum, qui a été examiné par votre commission intérieure le 19 décembre. Il sera porté progressivement à 150 000 F par mois, d'ici au 1^{er} janvier 2012. Des négociations ont été ouvertes pour la revalorisation des salaires compris entre 1 et 1,5 SMG. C'est-à-dire, entre 150 000 et 225 000 F CFP. Dans cette perspective, en étroite concertation avec les partenaires sociaux, *une loi du pays portant revalorisant des bas salaires et amélioration de la compétitivité des entreprises* sera déposée sur le bureau du Congrès avant la fin du premier semestre 2010.

Dans le prolongement de l'action du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat, *2010 sera l'année des réformes destinées à favoriser une plus grande justice sociale* au travers notamment de l'instauration d'un « *minimum vieillesse* » ainsi que *d'une allocation de frais de garde d'enfants*, de la création pour les bénéficiaires du régime d'allocations familiales de solidarité des allocations de rentrée scolaire, prénatale, et de maternité, de l'amélioration du dispositif de *l'aide au logement* qui permet à 4000 familles de s'acquitter de leur loyer, et, enfin, de la création du *prêt à taux zéro* destiné à faciliter l'accession à la propriété des classes moyennes.

Ces réformes sont attendues. Elles sont structurellement indispensables à notre société. Encore trop nombreux sont ceux qui n'ont perçu, comme dividendes de l'exceptionnelle

croissance économique de ces cinq dernières années, que l'augmentation insupportable du coût des produits alimentaires, des loyers et de la construction.

La politique de solidarité que le gouvernement entend mener passe également par une **refonte de la fiscalité calédonienne**. Nous vous présenterons, dès 2010 :

- *une loi du pays modifiant le barème de l'impôt sur le revenu*, plus favorable aux classes moyennes et supprimant certaines niches fiscales devenues, avec le temps, moins pertinentes ;
- *une loi du pays créant la « contribution calédonienne de solidarité »*, qui permettra notamment de financer les mesures en faveur des personnes handicapées, ainsi que le minimum vieillesse.

La fiscalité locale fera également l'objet d'une réflexion de fond. Dans l'attente de son aboutissement, un projet de loi instituant une *taxe communale d'aménagement* sera déposé demain sur le bureau de votre assemblée.

Nous allons réexaminer, en 2010, les avantages fiscaux dont bénéficie le secteur du nickel et nous étudierons la possibilité d'asseoir, sur les volumes extraits, la redevance domaniale due par les titulaires de droits miniers et d'indexer son taux sur le cours du nickel. Son produit devra être affecté à un fond pour les générations futures à l'instar des fonds souverains créés par de nombreux pays dans le monde qui sont alimentés par les ressources financières issues de l'exploitation des matières premières.

Le chantier de la réforme de la fiscalité indirecte a été engagé en 2009. Le gouvernement a obtenu *le soutien de Bercy qui missionnera des experts de très haut niveau pour nous accompagner sur ce dossier complexe.*

La **lutte contre la cherté de la vie** est l'une des attentes le plus vivement exprimée par les calédoniens.

Dans ce cadre, le gouvernement déposera devant le congrès, au cours du premier trimestre 2010, plusieurs délibérations ou lois du pays, encadrant les pratiques de remises commerciales dans le secteur de la grande distribution et *établissant une liste des produits de première nécessité ou de consommation courante dont le prix ou les marges sont encadrés.*

L'encadrement des marges bancaires a fait l'objet, en 2009, d'une mission confiée à Monsieur Robert Lamarque, Président du Conseil Economique et Social. Le rapport qui a été rendu au gouvernement et qui liste les propositions des banques est très largement en-deçà de nos attentes. Nous demandons notamment que les cinq principaux services bancaires, qui sont gratuits en métropole soient aussi gratuits chez nous. A défaut d'accord contractuel sur le sujet dans les prochaines semaines, le gouvernement proposera au Congrès de délibérer de manière autoritaire sur cette question.

Par ailleurs, une mission d'appui de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes est programmée en 2010, pour nous aider à

préparer le dispositif qui permettra d'interdire à tout groupe de distribution de détenir plus de 25% des parts de marché.

Les récentes conclusions du Premier Conseil Interministériel de l'Outre-Mer confirme, si besoin était, l'impérieuse nécessité d'ouvrir les économies ultramarines à la concurrence, notamment en combattant les abus de positions dominantes.

Dans le domaine des transports, dès sa prise de fonctions, le gouvernement a dû prendre en main le dossier « AIRCAL ». Il a fallu trouver des solutions pour remédier à la situation structurellement déficitaire de la compagnie, en commandant un audit financier, en négociant des facilités bancaires pour éviter la cessation de paiement et en présentant au conseil d'administration, au comité d'entreprise et à toutes les collectivités concernées les résultats de cet audit. La réforme proposée consistera, d'une part, à accorder des avances de trésorerie à l'entreprise, que nous examinerons lors du BP 2010, et, d'autre part, à engager des mesures pérennes et concertées, dans le cadre plus global de contrats d'objectifs à passer avec la Nouvelle-Calédonie et les provinces. AIRCAL doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un outil de travail au service des collectivités et non une entreprise qui se substitue à elles en matière de politique sociale ou de développement touristique.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi local, le gouvernement a arrêté le projet de loi du pays relatif au soutien et à la promotion de l'emploi local dans le secteur privé, qui a été examiné, il y a 48 heures, par vos commissions. En application de l'accord de Nouméa, cette loi –attendue de longue date– donnera une priorité de recrutement aux citoyens calédoniens et aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante. Je souhaite, là aussi, sur ce sujet emblématique,

qu'à l'instar des lois sur les transferts des compétences, nous trouvions une quasi unanimité. Un dispositif visant les mêmes objectifs pour la fonction publique sera présenté au cours du premier semestre 2010.

La promotion de l'emploi local, c'est aussi le **développement des compétences** de nos concitoyens, à travers notamment la formation professionnelle continue.

En février 2010, nous organiserons sous l'égide de Pierre NGAIOHNI, vice-président en charge du secteur, des « *Etats généraux de la formation professionnelle* », qui permettront, avec les entreprises calédoniennes, les syndicats de salariés, les acteurs de la formation professionnelle et les élus, de faire le point sur la politique et sur les outils de la formation professionnelle.

En matière de droit du travail et de relations au travail, l'année 2009 a été particulièrement riche, à travers notamment deux lois du pays :

- le premier qui doit être examinée par votre assemblée au mois de janvier prochain, créera pour tous les salariés un véritable droit individuel à la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- le second, que vous avez déjà adoptée il y a quelques jours, réforme le financement des organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs et rend obligatoire la déclaration préalable à l'embauche, afin de lutter contre le travail dissimulé.

L'année 2010 sera principalement marquée par la mise en œuvre de l'«*agenda social partagé*», négocié en novembre. Les réformes porteront notamment sur la représentativité

syndicale, les modalités d'exercice du droit de grève, au travers de l'instauration d'un préavis de grève obligatoire et d'un service minimum dans certains secteurs d'activité, ainsi que sur les procédures de règlement amiable des conflits collectifs du travail via la médiation et la conciliation.

En matière de développement économique, nous avons poursuivi la mise en œuvre du code et du schéma miniers, ainsi que les politiques d'accompagnement des usines du Nord et du Sud.

En ce qui concerne la SLN, le gouvernement a réaffirmé ses positions exprimées lors de la déclaration de politique générale, en lien avec la STCPI, notamment lors de la venue de Patrick BUFFET, le Président d'ERAMET. En effet, si l'amélioration de la compétitivité de la SLN est indispensable, on ne peut accepter qu'elle repose exclusivement sur une baisse des effectifs et des dépenses de sous-traitance. Au contraire, il est nécessaire de poursuivre les investissements, notamment la nouvelle centrale électrique, qui contribuera de manière structurelle à la baisse du prix de revient de la production de l'entreprise.

S'agissant du médipôle de Koutio, vous avez été informé des dernières évolutions. Vous avez modifié le code des marchés publics pour permettre le lancement d'une procédure de dialogue compétitif, ce qui vient d'être fait. L'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales est en ordre de bataille pour former les personnels qui seront nécessaires au fonctionnement de cet ensemble à l'horizon 2015. Je souhaite signaler également le bon avancement du projet de nouvel hôpital de Koné, qui s'inscrit dans la redéfinition globale de l'offre hospitalière du Nord.

L'année a été particulièrement marquée par la pandémie mondiale de grippe A, dans laquelle la Nouvelle-Calédonie a été aux avant-postes. La stratégie de lutte mise en œuvre par le gouvernement a été saluée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et par les autorités sanitaires françaises.

Dans le domaine de l'**environnement et de l'énergie**, ce deuxième semestre 2009 a permis de modifier la réglementation sur l'essence, de poursuivre avec l'AFD l'élaboration du schéma pour l'assainissement des villes et des agglomérations rurales, de poursuivre avec les communes l'élaboration de leur plan de sécurité sanitaire des eaux potables et d'engager les travaux sur des dossiers complexes qui verront leur aboutissement courant 2010, notamment l'édition de normes sur la qualité de l'air et sur l'eau potable, la réforme de la tarification électrique, et la renégociation du contrat liant la SLN à ENERCAL relatif au barrage de Yaté.

Une importante expertise sur l'énergie a été réalisée en 2009 et nous avons également engagé un inventaire de nos émissions de gaz à effet de serre. Ces travaux constitueront la base de notre réflexion, courant 2010, en vue d'élaborer un *schéma de l'énergie et du climat*, qui cadrera le futur énergétique de la Nouvelle-Calédonie, assis sur le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergies, la compensation des émissions carbonées de l'industrie métallurgique et la taxe carbone.

La Nouvelle-Calédonie a fait partie de la délégation française au *sommet de Copenhague* et a ainsi pu confirmer, notamment devant les petits pays insulaires qui nous entourent, notre

volonté de participer, à notre mesure, à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. En 2010, nous poursuivrons avec nos partenaires, notamment la France (à travers le prochain comité des signataires) et l'Europe (à travers les sommets avec les PTOM), la recherche de modalités adéquates pour inscrire la Nouvelle-Calédonie dans le protocole qui prolongera ou remplacera celui de Kyoto.

En ce qui concerne la **protection des populations les plus fragiles**, la Nouvelle-Calédonie vient d'organiser avec l'ensemble des collectivités seize jours d'activités, de rencontres et de débats autour du thème de l'élimination des violences faites aux femmes. Un comité multisectoriel sera installé début 2010 sur ce dossier. Une mission à la condition féminine sera créée dans l'année. Parallèlement, les moyens nécessaires sont proposés au budget 2010 pour réaliser progressivement deux maisons de la femme, tout d'abord, en province Nord, ensuite, dans la province des Iles. L'année 2009 aura indéniablement été marquée par l'adoption de l'ensemble des mesures d'application nécessaire à la mise en œuvre du dispositif législatif au profit des handicapés et des personnes en perte d'autonomie. *Tout est fait par le gouvernement pour que ce régime puisse effectivement entrer en vigueur au 1^{er} avril prochain.*

En 2010, nous vous déposerons également sur le bureau du Congrès un projet de délibération portant *interdiction de fumer dans tous les lieux privés accueillant du public.*

Le gouvernement tient ses engagements pour que les *jeux du Pacifique de 2011* puissent être un grand moment de fierté pour les Calédoniens. En coordination avec les communes, les

provinces et l'Etat, les infrastructures respectent leurs calendriers et l'organisation générale des divers évènements prévus se met en place.

Dans le domaine culturel, le gouvernement a, cette année, pour la première fois, assuré directement l'organisation de *la fête de la citoyenneté* du 24 septembre. Notre but était de donner un nouvel élan à cet évènement, qui a vocation à rassembler toutes les communautés du pays. L'an prochain, cette fête marquera la clôture du *4^{ème} festival des arts mélanésiens*. La pleine réussite de cet évènement sera importante pour ancrer encore un peu plus la Nouvelle-Calédonie dans son espace culturel, celui de l'Océanie.

Le congrès doit, aujourd'hui, débattre et voter le budget primitif de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2010. Dans quelques instants, Bernard DELADRIERE membre du gouvernement en charge du budget, de la fiscalité et de l'économie numérique, vous présentera le projet dont il a coordonné la préparation. Il s'agit du premier budget plein de la mandature, dont le contenu traduit les grandes orientations fixées par l'accord de Nouméa et par la déclaration de politique générale.

Je vous remercie de votre attention.